

Rapport de gestion 2012

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire

Votre sécurité nous tient à cœur. Depuis 150 ans.

Bilan

Actif	Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Total des placements et des créances		35 395 484.84	38 788 304.50
Créances auprès de La Bâloise Vie SA		35 259 150.84	38 671 850.18
Créances en faveur des caisses de prévoyance		33 868 958.35	37 170 623.33
Créances en faveur de la fondation collective		50 455.70	48 704.80
Avoirs sur compte-courant auprès des employeurs		1 339 336.79	1 450 922.05
Autres créances	7.1	400.00	1 600.00
Placements directs et collectifs	4.2	136 334.00	116 454.32
Total de l'actif		35 395 484.84	38 788 304.50

Passif	Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Total des dettes des caisses de prévoyance et fondation de prévoyance		22 878 387.32	26 443 563.86
Dettes des caisses de prévoyance		2 073 987.67	3 468 792.85
Prestations de libre passage et rentes		2 073 987.67	3 468 792.85
Banques/Assurances		48 854.70	48 304.80
Autres dettes envers banques et assurances		48 854.70	48 304.80
Autres dettes		20 755 544.95	22 926 466.21
Soldes débiteurs sur compte-courant auprès des employeurs		14 267 025.43	13 127 885.57
Autres Dettes	7.2	6 488 519.52	9 798 580.64
Réserves de contribution de employeurs	6.4	9 729 914.05	9 365 344.07
Fonds libres et réserves de caisses de prévoyance		2 785 183.47	2 977 396.57
Découverts des caisses de prévoyance		0.00	0.00
Fonds libres des caisses de prévoyance en début de période		2 977 396.57	2 549 702.27
Variations résultant de reprise et dissolution de caisses de prévoyance		-262 230.00	408 512.90
Excédent de produits des caisses de prévoyance		194 958.90	102 687.20
Excédent de charges des caisses de prévoyance		-124 942.00	-83 505.80
Capital de la fondation		2 000.00	2 000.00
Total du passif		35 395 484.84	38 788 304.50

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 14 mai 2013 à Bâle.

sign. Patric Olivier Zbinden

sign. Felix Schmidt

Compte d'exploitation

Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	78 155 694.25	76 353 562.95
Cotisations des salariés	16 643 579.60	17 196 223.95
Cotisations des employeurs	32 421 868.15	33 262 371.35
Cotisation des tiers	11 918.30	13 397.20
Réduction des cotisations des tiers	-1 263 306.55	-957 111.80
Cotisations libérées de la prime et primes partielles	641 089.35	692 984.70
Primes uniques et rachats	27 673 023.25	23 607 665.35
Apports dans les réserves de contribution des employeurs	2 027 522.15	2 538 032.20
Prestations d'entrée	17 346 318.85	22 993 762.90
Apport de libre passage	10 261 009.30	14 522 537.75
Remboursements de versements anticipés EPL	268 650.00	410 700.00
Remboursements de versements de divorce	114 000.00	215 063.90
Reprises d'assurés	6 669 638.35	7 191 947.55
Apports aux fonds libres lors de reprise d'assurés	33 021.20	653 513.70
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	95 502 013.10	99 347 325.85
Prestations réglementaires	-22 440 715.40	-31 995 981.40
Total rentes	-5 836 171.15	-6 298 138.75
Rentes de vieillesse	-3 827 647.15	-3 990 693.65
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	-72 367.20	-36 452.30
Rentes de survivants	-677 131.15	-709 585.45
Rentes d'orphelins	-17 037.60	-17 483.60
Rentes d'invalidité	-1 241 168.05	-1 543 103.75
Rentes pour enfants d'invalides	-820.00	-820.00
Libération du paiement des primes	-758 790.10	-872 924.10
Libération du paiement des primes	-758 790.10	-872 924.10
Total prestations en capital	-15 845 754.15	-24 824 918.55
Prestations en capital à la retraite	-15 014 440.05	-21 287 795.70
Prestations en capital au décès	-831 314.10	-3 537 122.85
Prestations de sortie	-57 170 562.75	-54 429 771.05
Prestations de libre passage lors de sortie	-31 873 468.85	-43 045 079.50
Versements anticipés EPL	-2 110 396.40	-999 159.00
Versements pour divorce	-1 082 394.30	-679 744.75
Transferts à d'autres	-21 422 686.30	-9 081 390.30
Transferts de fonds libres lors de départs	-88 092.05	-52 051.55
Transferts des excédents lors de départ d'assurés	-192 759.15	-166 514.00
Transferts de réserves de contribution des employeurs lors de départs	-400 765.70	-405 831.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-79 611 278.15	-86 425 752.45
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-60 154.48	-1 608 775.33
Variation des fonds libres résultant des apports et des dépenses	262 230.00	-408 512.90
Dissolution/Constitution de réserves de contributions des employeurs	-322 384.48	-1 200 262.43

	Annexe	2012 CHF	2011 CHF
Produits de prestations d'assurance		81 285 562.65	86 114 097.45
Prestations d'assurance		78 929 661.25	85 801 354.95
Parts aux excédents	7.3	2 355 901.40	312 742.50
Charges d'assurance		-97 066 005.90	-97 397 639.80
Primes d'épargne	7.4	-38 918 173.10	-39 152 312.90
Primes de risque	7.4	-8 386 205.40	-9 435 223.60
Primes brutes pour frais	7.4	-2 364 764.30	-2 530 511.60
Primes uniques aux assurances		-45 014 963.45	-45 969 255.85
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		-2 332 587.05	-263 406.75
Cotisations aux fonds de garantie		-49 312.60	-46 929.10
Résultat net de l'activité d'assurance		50 137.22	29 255.72
Résultat net de placements	6.3	19 879.68	-10 074.32
Intérêts encaissés sur les avoirs	6.3.1	525 544.40	820 371.15
Charges d'intérêts résultant d'obligations	6.3.2	-468 958.90	-713 742.80
Intérêts sur réserves de contributions des employeurs	6.4	-42 185.50	-80 193.10
Intérêts sur fonds libres		-14 400.00	-26 435.25
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	6.3.3	19 879.68	-10 074.32
Autres produits	7.5	18 186.90	19 067.25
Rendement provenant des prestations de service fournies		24 485.10	7 600.00
Produits divers		-6 298.20	11 467.25
Autres charges	7.6	-1 368.80	-11 172.75
Frais d'administration	7.6	-16 818.10	-7 894.50
Excédent des produits avant constitution de la RFV		70 016.90	19 181.40
Dissolution/Constitution de la RFV (caisses de prévoyance)		0.00	0.00
Variation des fonds libres des caisses de prévoyance		-70 016.90	-19 181.40
Excédent des produits/Excédents des charges		0.00	0.00

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 14 mai 2013 à Bâle.

sign. Patric Olivier Zbinden

sign. Felix Schmidt

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire (ci-après: la fondation collective) est une fondation au sens des art. 80 ss du CC. La fondation a pour but la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises et institutions qui lui sont affiliées contractuellement et, dans la mesure où la législation le permet, également des indépendants ainsi que de leurs proches parents et survivants en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP, fonds de garantie, règlements

Création	Par fusion au 01.01.1995 des fondations collectives régionales, qui avaient été fondées par La Bâloise, Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondatrice), dès 1958
Statuts de la Fondation	Dernière adaptation au 05.09.1994
Règlement d'organisation	Dernière adaptation au 31.12.1994
Règlement de prévoyance	La fondation collective propose des plans de prévoyance standardisés. A ceux-ci s'appliquent les règlements de prévoyance particuliers et les règlements de caisse afférents.
Règlement concernant la liquidation partielle et totale des caisses de prévoyance	Entrée en vigueur au 31.12.2007
Enregistrement	Numéro d'enregistrement LPP: C1 NR31
Fonds de garantie LPP	oui

1.3 Conseil de fondation (organe de gestion)/Droits de signature

Conseil de fondation	Fonction
Patric Olivier Zbinden, Bâle	Président
Felix Schmidt, Freiburg (D)	Vice-président
Peter Flury, Laufen	Membre
Felix Schwan, Zurich	Membre
Katharina Büeler, Aesch/BL	Membre
Droits de signature	Les cinq membres du conseil de fondation signent collectivement à deux.

1.4 Administration/Adresse

L'administration est effectuée par la Bâloise Vie SA.

Bâloise-Fondation collective pour la prévoyance professionnelle extraobligatoire
Aeschengraben 21, case postale, CH-4002 Bâle, Téléphone +41 58 285 85 85, Téléfax +41 58 285 90 73
www.baloise.ch, CPP 40-171-0

1.5 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance

		Durée du mandat
Expert en prévoyance professionnelle	Roland Tschudin Roland Tschudin Unternehmensberatung AG, Bubendorf	jusqu'au 31.12.2012
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle Responsable de mandat: Roland Sauter	jusqu'au 31.12.2011
Autorité de surveillance	BSABB, BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel, Basel	

1.6 Caisses de prévoyances affiliés

	31.12.2012	31.12.2011
Nombre de caisses de prévoyance affiliées	1 317	1 359

Le nombre de caisses de prévoyance affiliées ne correspond pas au nombre d'employeurs affiliés. Un employeur peut avoir plusieurs caisses de prévoyance.

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	31.12.2012	31.12.2011
Hommes	3 708	3 991
Femmes	845	933
Assurés actifs totaux	4 553	4 924

Les invalides partiels sont pris en compte comme bénéficiaires de rentes.

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2012	31.12.2011
Rentes de vieillesse	207	209
Rentes pour enfants de bénéficiaires de rentes de vieillesse	9	8
Rentes d'invalidité	143	150
Rentes pour enfants d'invalides	1	1
Rentes de conjoint/partenaire	53	58
Rentes temporaires de survie	3	5
Rentes d'orphelins	8	8
Total	424	439

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, la Bâloise Vie SA, propose une large gamme de produits visant à couvrir les risques vieillesse, décès et invalidité.

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de prévoyance détermine le financement elle-même dans le cadre du plan de prévoyance. Elle fixe l'ampleur et le montant du financement dans le règlement de caisse.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des prestations supplémentaires sont versées selon la fortune à disposition de la caisse de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés et évalués comme l'année précédente selon les normes de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Placements directs et collectifs: La partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA

La partie de la fortune non placée auprès de la Bâloise Vie SA de certaines caisses de prévoyance est évaluée à la date du bilan selon la valeur de marché. Cette partie de la fortune de la fortune est investie auprès de La Bâloise, Fondation de placements pour le personnel de prévoyance, et dans des actions et des fonds de placements.

Créance auprès de la Bâloise Vie SA et autres créances:

La fortune est placée à la valeur nominale.

Avoirs sur compte-courant auprès de l'employeur:

Cotisations de l'employeur et intérêts du compte-courant impayés à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les mêmes principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes comme l'année précédente sont applicables.

5 Couverture des risques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Tous les risques sont réassurés par des contrats d'assurance collective conclus auprès de la Bâloise Vie SA.

5.2 Explications des actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

Capital de couverture/Total des avoirs de vieillesse	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Capital de couverture des assurés actifs	504 896 092.00	486 303 647.00
→ dont avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	0.00	0.00
→ dont avoirs de vieillesse sur-obligatoires	504 896 092.00	486 303 647.00
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	71 876 444.00	72 143 090.00
Total du capital de couverture	576 772 536.00	558 446 737.00

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans son rapport du 19.03.2013, l'expert de la CP confirme au 31.12.2012 que la fondation collective garantit, en tout temps, que ses obligations peuvent être remplies, que les dispositions actuarielles réglementaires correspondent aux prescriptions légales et qu'aucune caisse se trouve en situation de découvert.

5.4 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est de 100% au moins pour la fondation collective, ainsi que pour les caisses de prévoyance avec assurance en valeur totale.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Gestion de la fortune:

La fortune de la Fondation est gérée par l'Asset Management de la Bâloise-Holding, sur mandat de la Bâloise Vie SA en observant les prescriptions fédérales relatives aux placements et les prescriptions sur la séparation.

Rétrocessions:

Etant donné que, dans le cadre du contrat d'assurance collective, les placements de fonds sont intégralement réassurés auprès de la Bâloise Vie SA, il n'y a pas de rétrocessions (cf. 5.1).

6.2 Informations provenant du compte d'exploitation de La Bâloise pour la vie collective Suisse

Les informations suivantes sont établies sur la base des données provenant de la Bâloise Vie SA, et ne font pas l'objet d'un examen par l'organe de révision de la Fondation.

6.2.1 Principes d'établissement des comptes réglementaires

La clôture statutaire des comptes de la Bâloise Vie SA est établie conformément aux dispositions légales de présentation des comptes en Suisse. Elle englobe l'ensemble des affaires vie ainsi que des affaires de caisses de pension en Suisse et de la direction pour l'Allemagne. La clôture statutaire sert de référence au respect des prescriptions de l'organe de surveillance, à la participation aux excédents des clients et au versement du dividende à la Bâloise-Holding. Elle diffère ainsi, tant en matière de présentation des comptes que du volume des affaires, des résultats, qui ont été publiés le 19.03.2013 selon les normes IFRS par le Groupe de la Bâloise.

Ci-joint l'ensemble des résultats vie collective Suisse:	2012 en mio. CHF	2011 en mio. CHF
Résultat des placements	114	24
Résultat des risques	114	131
Résultat des frais	-5	-8
Variation des provisions techniques	-107	-97
Attributions au fonds d'excédents	-70	-40
Résultat du compte d'exploitation	46	10

6.2.2 Justification du respect du pourcentage minimum dans les affaires vie collective Suisse

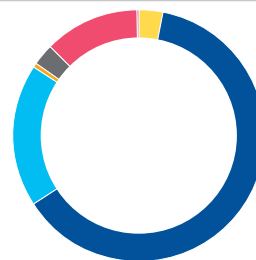
La loi exige qu'au moins 90% des produits bruts appartiennent aux assurés et 10%, au maximum, aux actionnaires. En attribuant 94,3% (année précédente: 92,8%) des produits aux assurés, la Bâloise Vie SA se trouve au dessus des exigences légales.

		2012		2011	
		en mio. CHF		en mio. CHF	
Produits bruts, affaires soumises au pourcentage minimum	100 %	540	100 %	476	
Prestations en faveur des assurés, affaires soumises au pourcentage minimum	94,3 %	509	98,2 %	467	

6.2.3 Présentation des placements par catégorie

Allocation d'actifs Vie collective Suisse au 31.12.2012 (valeur de marché):

	en %	en 1000 CHF
Fonds liquides et dépôts à terme	3,15	453 420
à intérêt fixe	62,81	9 031 709
Hypothèques et autres créances en valeur nominale	18,38	2 643 148
Actions et parts de fonds de placement	0,61	87 403
Private Equity et Hedge Funds	2,79	401 274
Placements en participation et entreprises liées ou associées	0,00	–
Immobilier	12,06	1 734 425
Autres placements de capitaux	0,20	27 900



Source: Mémento – Compte d'exploitation prévoyance professionnelle (édition 2012)

Total 14 379 mio CHF (selon la valeur comptable 31.12.2012)

6.3 Explications du résultat net des placements

6.3.1 Taux d'intérêts fixés par la Bâloise Vie SA:

	au 01.01.2012	au 01.01.2011
	en %	en %
Compte courant (intérêts débiteurs)	3,500	4,000
Compte courant (intérêts créditeurs)	0,250	0,500
Fonds libres et réserves de contributions des employeurs	0,500	1,000

6.3.2 Produits des intérêts sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie SA

	2012	2011
	CHF	CHF
Intérêts sur comptes-courants	363 436.85	484 382.45
Intérêts sur fonds libres	162 107.55	335 988.70
Total des produits des intérêts sur les avoirs auprès de la Bâloise-Vie SA	525 544.40	820 371.15

6.3.3 Charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise Vie SA	2012 CHF	2011 CHF
Intérêts du compte-courant avec employeurs	-20 065.45	-76 455.02
Intérêts sur comptes d'attente	-448 893.45	-637 287.78
Total charges d'intérêts résultant d'obligations envers la Bâloise Vie SA	-468 958.90	-713 742.80

6.3.4 Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	2012 CHF	2011 CHF
Bénéfices de cours non réalisés sur titres	19 879.68	0.00
Pertes de cours non réalisées sur titres	0.00	-10 074.32
Résultat net des cours sur titres de certaines caisses de prévoyance	19 879.68	-10 074.32

6.4 Explications de la réserve de contributions des employeurs	2012 CHF	2011 CHF
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 01.01.	9 365 344.07	8 084 888.54
Apports directs des employeurs	1 929 664.80	2 190 007.50
Apports résultant des reprises de contrats	97 857.35	348 024.70
Résultat net des réserves de contributions des employeurs	62 065.18	70 118.78
Utilisation des réserves de contributions de l'employeur	-1 232 176.65	-921 863.50
Dissolution suite à résiliation de contrats	-492 840.70	-405 831.95
Solde de la réserve de contributions des employeurs au 31.12.	9 729 914.05	9 365 344.07

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres créances

Il s'agit principalement des demandes de restitution des prestations aux assurés versées en trop ou à tort mais également des actifs de régularisation et de l'impôt anticipé récupérable auprès de l'AFC.

7.2 Autres dettes

Des montants versés, mais non imputés, en cas de reprises de caisses de prévoyance, ou en cas de primes uniques et de rachats; ainsi que des versements en cours à cause des indications incomplètes en cas de versements et de paiements.

7.3	Parts aux excédents	2012 CHF	2011 CHF
	Excédents immédiats pour le financement des cotisations	14 668.50	15 460.90
	Apports uniques en augmentation des avoirs de vieillesse	2 277 198.60	245 714.20
	Accumulation des parts aux excédents	60 769.80	49 425.40
	Accumulation des fonds libres	823.45	2 142.00
	Total parts aux excédents	2 353 460.35	312 742.50

Toutes les parts aux excédents sont transmises aux caisses de prévoyance et, sans décision contraire de la part des comités des caisses de prévoyance, elles sont utilisées en augmentation des avoirs de vieillesse.

7.4	Primes d'assurance	2012 CHF	2011 CHF
	Primes d'épargne	-38 918 173.10	-39 152 312.90
	Primes de risque (invalidité et décès)	-8 386 205.40	-9 435 223.60
	Primes brutes pour frais	-2 364 764.30	-2 530 511.60
	Total primes d'assurance	-49 669 142.80	-51 118 048.10

Les primes brutes pour frais sont des primes facturées par la Bâloise Vie SA. Celles-ci vont être mises en rapport avec les coûts effectifs dans le cadre de toutes les activités d'assurance-vie collective (cf. 6.2).

7.5	Autres produits	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
	Frais résultant de mesures d'encaissement (sommations)	2 900.00	3 200.00
	Frais pour versements anticipés EPL	2 851.00	4 400.00
	Subsides de la Bâloise Vie SA destinés à couvrir des pertes	-6 298.20	11 467.25
	Total autres produits	-547.20	19 067.25

7.6	Frais d'administration	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
	Frais résultant de mesures d'encaissement	-2 900.00	-3 200.00
	Frais pour versements anticipés EPL	-2 851.00	-4 400.00
	Autres charges	6 177.20	-11 467.25
	Total autres charges	426.20	-19 067.25

La Bâloise Vie SA traite les coûts générés par l'application de la prévoyance professionnelle dans le cadre de ses activités d'assurance-vie collective. Il y a lieu de tenir compte des informations relatives, en particulier, au chiffre 6.2 dans l'annexe de ce rapport annuel.

Les frais d'administration présentés dans le compte d'exploitation concernent les coûts supplémentaires par rapport aux liquidations partielles de certaines caisses de prévoyance et les frais de sommation et d'encaissement.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune demande n'a été formulée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Renonciation à l'utilisation par les employeurs de la réserve de contributions des employeurs

Il n'existe aucune réserve de contributions des employeurs assortie d'une renonciation à l'utilisation.

9.2 Liquidations partielles

Les caisses de prévoyance inactives sont liquidées en permanence, les fonds libres éventuels sont distribués. Un règlement général est entré en vigueur au 31.12.2007

10 Événements postérieures à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler après la date du bilan.

10.1 Montant des arriérés au 31.03. de l'année suivante

	2013 CHF/nombre	2012 CHF/nombre
Arriérés en procédure de rappel	26 297.70	26 297.70
Employeurs concernés en procédure de rappel	2	2
Arriérés en poursuites	0.00	15 593.55
Employeurs concernés par la mise en poursuites	0	2
Arriérés: (sursis concordataires ou faillites)	133 957.00	133 331.15
Employeurs concernés par le sursis concordataire ou la faillite	7	6
Arriérés avant couverture par Fonds de Garantie	108 716.45	108 716.45
Employeurs concernés avant couverture par Fonds de Garantie	3	3
Total montants des arriérés	268 971.15	283 938.85
Total employeurs concernés	12	13

Accepté par le Conseil de fondation dans sa séance du 14 mai 2013 à Bâle.

sign. Patric Olivier Zbinden

sign. Felix Schmidt

Bâloise-Fondation collective pour la
prévoyance professionnelle extraobligatoire
c/o Bâloise Vie SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Bâle

Tél. +41 58 285 85 85
Fax +41 58 285 90 73
serviceclientele@baloise.ch

Votre sécurité nous tient à cœur. Depuis 150 ans.
www.baloise.ch